

Réunion du 29 janvier 2024

Absentes : Virginie MONTALI, Valérie BERGON a donné procuration au maire
Secrétaire de séance : Francine LESCURE

ZAEEnR : point sur la cartographie définitive validée auprès de la Préfecture avec visionnage des sites proposés.

Travaux hôtel-restaurant :

Demande de subvention, au titre du Fonds Vert, pour des travaux complémentaires arrêtés à 37 322,38 € HT (l'aide pourrait être de 80 %). Le conseil valide Fonds tourisme durable de l'ADEME (montant prévu 70 793 €) : une convention sera à valider prochainement.

Pour l'aide départementale, le maire a rendez-vous avec Mme BELLESSORT, cheffe de projet, demain.

Le maire rappelle qu'il y aura besoin à un moment de crédit de trésorerie.

Point sur les travaux : l'entreprise PEREIRA se fait attendre, on attend aussi le menuisier.

Projet passerelle :

Concours de l'atelier Lieux-Dits- Carole BRIDIER : devis de 1 840 € HT + 400 € si présence avec le maître d'ouvrage en CDNPS. Le conseil valide

Ecole du Bourg :

En l'absence de Valérie BERGON, le maire évoque l'acquisition d'un ordinateur pour le TBI ; il présente un devis de Technique Media Informatique d'Objet de 590 € HT. Le conseil valide.

Il y a aussi une demande de participation de la commune par M. Loïc BRUNET pour un séjour à Bugeat en fin d'année, comme en 2023. Coût du voyage : 2734 €. Il y a un accord de principe, le maire propose d'attendre la réponse du Département qui, lui aussi, a été sollicité.

Schéma de collecte des déchets ménagers :

L'Agglo prépare les conventions avec les propriétaires concernés pour l'installation des Points d'Apport Volontaire ; il faut pour le 15.02 compléter un tableau sur les localisations exactes et les propriétaires effectifs. Les différents emplacements sont abordés ; pas de problème pour la plupart, il faudra déterminer pour certains où s'arrête le domaine public, notamment en bordure des départementales ; il y aura peut-être un souci pour la recherche du propriétaire près du cimetière et un problème de l'implantation à retenir pour la Croix du Doubs (à voir avec les riverains).

Village d'Avenir :

Le maire a rencontré la chef de projet Mme MAURAND. Après présentation des potentiels projets, il a été convenu de « laisser de côté » l'amélioration énergétique de l'espace culturel-mairie-école, elle s'occupe en priorité de l'opération ancien presbytère, l'isolation logement en second lieu.

Amélioration énergétique :

Démarches faites auprès de l'Agglo et du Département.

M. Florian CHANUT de l'Agglo (service mutualisé) :

Mairie, école, cantine, salle polyvalente (1 seul PDL pour l'ensemble) :

Etant donné que ce bloc de bâtiments se situe sur une même unité foncière appartenant au même propriétaire, il faut vérifier la surface de plancher global du site ; en effet si la somme des surfaces de planchers est supérieure à 1000m², les bâtiments rentrent dans le cadre de la réglementation du décret tertiaire (or la réglementation du décret tertiaire impose pour 2030 une réduction des consommations en énergie finale de 40%).

Il conseille vivement de réaliser un audit énergétique sur l'ensemble des bâtiments concernés.

Il est très intéressant de réfléchir à pouvoir mutualiser le système de chauffage pour l'ensemble du bloc de bâtiment par exemple en installant une chaudière bois collective, ou pompe à chaleur. Concernant la possibilité d'abaissement du faux plafond de la salle polyvalente il n'est malheureusement pas possible au vu du système de plafond par rayonnement (à voir si pompe à chaleur air-air)

Le service réfléchit à la possibilité de réguler et contrôler le système de chauffage de ce bâtiment à distance.

L'Agglo pourra nous accompagner sur le volet technique et pour la valorisation des CEE (certificats d'économie d'énergie).

M. Stéphane HADJoudj de Corrèze Ingénierie :

Proposition de réaliser l'audit sur ce bloc de bâtiments.

L'estimation de la convention à venir, au regard des données recueillies, est le suivant : 5,5 jours d'intervention de Visite / 4 J d'études et rédaction du rapport / 0,5 J de restitution, soit un montant financier de 2 750 € HT, avec une prise en charge financière au titre de la contractualisation avec le Département (80 %).

La visite des bâtiments communaux concernés par le bilan énergétique serait prévue, si le conseil est d'accord, le mercredi 6 mars prochain à 9h.

M. Pierre PEYRAT du Département (bouclier énergétique) :

Il préconise lui aussi l'audit. Prendra le relais, si choix du photovoltaïque. Dans ce cas, il y aurait en 1^{er} lieu une étude potentielle (aidée par la Région), avant l'étude de structure.

En cas de besoin, il pourrait y avoir un projet d'installer du solaire au sol, dans le pré derrière le bâtiment chasse à la Gare, ce qui solutionnerait le problème des toitures des bâtiments.

Le conseil valide l'audit et le confie à CORREZE INGENIERIE.

PLU :

Compte-rendu de la réunion de la commission urbanisme du 20 décembre dernier. La limite de consommation de terrains pour les zones constructibles avait été fixée à 5 ha pour la densification et 3 ha pour l'extension.

Au terme de la réunion (avec suppression des terrains à la Bitarelle-route de la Traquerie et à la Maisonneuve), les surfaces consommées seraient pour l'extension de 2,71 ha et pour la densification de 5,34 ha.

La réunion publique est prévue le vendredi 1^{er} mars à 18 heures à l'espace culturel. Comme prévu, Mme MANIERE assurera des permanences pour recevoir, sur rendez-

vous pris au secrétariat de mairie, les propriétaires intéressés : vendredi 15 mars de 9 h à 12 h, mardi 19 mars de 16 h à 19 h, jeudi 21 mars de 9 h à 12 h, mardi 26 mars de 14 h à 17 h.

Ouverture de crédits d'investissement pour 2024 :

Pour info Restes à réaliser arrêtés au 31.12

| DEPENSES | RECETTES |
|----------------------------|-----------------------|
| 202 – Etudes PLU | 13 030 |
| 2128 – Natura 2000 | 5 100 |
| 2151 – Voirie (passerelle) | 30 250 |
| 23133 – Hôtel restaurant | 748 200 |
| 2315 – parking | 10 200 |
| | 13278 – Europe autres |
| | 13461 - DETR |
| | 13462 - DSIL |
| TOTAL | 806 780 |
| | 725 670 |

Dans l'attente du vote du budget primitif, il faut abonder quelques crédits qui sont arrêtés comme suit :

| | |
|-----------------------------|-------|
| 21351 Bâtiments publics | 2 100 |
| 2158 Matériel | 2 000 |
| 21831 Informatique scolaire | 800 |

Affaires diverses :

- Point sur le projet d'AEP du syndicat du Puy des Fourches ; il y aura passage de la tranchée sur une partie de la VC de la Maisonneuve, à l'approche du giratoire autoroutier.
- Travaux au cimetière avec le revêtement des allées : il y a eu réunion sur site (maire, Gérard TOURNEIX, Jean-Jacques MONTEIL, Jean-Pierre FAURE et Jean-Baptiste TABARD de Tulle'Agglo) pour réfléchir au type de revêtement et les difficultés d'accès et de réalisation. L'enrobé serait retenu, c'est l'Agglo qui se charge du chiffrage (on essaie d'être prêt pour la DETR, c'est-à-dire le 15 février).
- Les mêmes se sont retrouvés sur la VC reliant Charissou à La Maison-Brûlée (problème d'écoulement de deux sources dans un virage, suite à un affaissement de la chaussée) ; JB Tabard étudie et nous rendra compte (un seul passage busé recueillant le trop plein des deux sources est évoqué). Affaire à suivre.
- Epicerie libre-service proposée par la société API, le problème est de trouver un emplacement adéquat, il y aura réunion avec la commerciale le mercredi 14 février à 11h/11h15 à la mairie.
- Tracteur : il sera livré en principe vendredi 2 février en début d'après-midi.
- Demande de Jean-Pierre VINATIER pour acheter à la commune 3 parcelles de terrain à Charissou, « Le Bois du Rat » parcelles AK 104, 105 et 107 (au total environ 1 ha 60 ca). Des élus veulent réfléchir avant de prendre une décision ; affaire à suivre donc.